62e année. — Nº 28 | Le Numéro : UN franc | Samedi 17 Juillet 1943

L'Indépendant

Abonnements } Dordogne..... Un an 40 fr. / Autres départements. 55 fr. | Directeur-Administrateur Robert TAILLANDIER | Téléphone 5 C C P. Limoges 267,19 | Annonces classées ... la l. 4 fr. Chronique locale..... » 5 fr. | Annonces judiciaires. la l. 5 fr. — commerciales » 3 50

Nécessité primordiale de la discipline

Depuis le 10 juin dernier, neuf trains de prisonniers sont arrivés en France. Voilà ce qu'on pourrait appeler le concret, le tangible, le réel de la situation. Ce résultat a-t-il quelque importance? Qu'on invite donc à répondre à la question les intéressés et leur famille ! « Ce résultat, disait le président Laval lui-même, suffirait à justifier la présence d'ouvriers français dans les usines allemandes ».

Car c'est l'œuvre du Chef du gouvernement français que cette opération à laquelle on a justement donné le nom de Relève. C'est grâce à ses efforts persévérants qu'une centaine de mille de prisonniers français ont été libérés, ou vont l'être. En outre, 250 000 autres voient leur condition de prisonnier transformée en celle de travailleur libre.

Et le président Laval disait aussi : « Mais le sacrifice momentané que nos travailleurs consentent, en abandonnant leur foyer, a une portée encore plus haute. Par leur travail, ils préparent et ils assurent l'avenir de leur pays ».

Déja cette considération peut montrer aux jeunes gens la voie où ils doivent s'engager. Mais tout concourt à leur indiquer le bon chemin de la discipline et du loyalisme.

Tout ce qui divise les Français porte préjudice à la France. Ce préjudice ne sera pas seulement sensible dans la suite du temps, c'est tout de suite que les Français en supporteront les dures conséquences.

Les excitations à la désobéissance, d'où qu'elles viennent, sont coupables, et il est à remarquer que, bien souvent, quand la punition arrive, ce sont ceux qui ont eu la faiblesse d'écouter les mauvais bergers qui sont châtiés. Pour le présent, comme pour l'avenir du pays, les Français doivent s'efforcer de supporter patiemment et courageusement les dures nécessités actuelles.

NOUVELLES en quelques lignes

Le message de M. Roosevelt au pape a pour but de compromettre le chef de l'Eglise catholique.

— La situation s'aggrave en Syrie.

— Un incendie de forêts s'est déclaré sur le territoire de la commune de Sept-Mas près d'Aix-en Provence. Il a rapidement atteint la commune de Simians. Le sinistre a ravagé plusieurs centaines d'hectares Il serait dû à l'imprudence d'un fumeur.

— Le docteur Miguel Culaciati, ancien ministre de l'Intérieur du cabinet Castillo, a été arrêté à Buenos-Aires On l'accuse d'avoir commis des irrégularités pendant qu'il était au pouvoir.

— Les cas de paludisme ont augmenté considérablement en Hongrie, au cours des dernières années. Alors qu'on n'enregistrait que 900 cas en 1930, plus de 122 000 cas ont été dénombrés en 1942.

— L'administration des Postes mettra en vente, à partir du 21 juillet prochain, un timbre poste de 4 fr., commémoratif du 5e centenaire de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

— M. Maisky, ambassadeur de l'U. R. S. S. en Grande Bretagne, est arrivé à Moscou.

— On annonce la mort de M. Mathus, secrétaire général du syndicat des mineurs de Montceau-les-Mines, qui avait été blessé de trois coups de révolver tirés par un inconnu.

— Fondateur de la société *La Vie Sociale* et de la caisse de crédit *La Famille*, l'abbé Pierre Tournebise, curé de Beauregard-de-Terrasson (Dordogne), dont la gestion financière s'était traduite, pour les prêteurs, par la perte de 10 millions, a été condamné à trois mois de prison avec sursis et 6.000 francs d'amende.

— Dans la journée de mercredi la région parisienne a été bombardée. On compte 40 morts et plus de 100 blessés.

D'une semaine... à l'autre

Cette semaine ne ressemble pas à ses devancières. Il y eut, certes, comme toujours, des discours, des bombardements aériens et quelque chose a encore bougé aux antipodes mais, de plus, le feu s'est rallumé sur le front de l'Est et les Anglo-Américains ont débarqué en Sicile.

Les discours

A la première Journée Nationale du « Mouvement prisonnier », le président Laval a déclaré : « Je pense à la France que nous devons relever ; je pense aux prisonniers sans lesquels elle ne pourra être définitivement relevée. »

Au cours d'un tour d'horizon, le chef du Gouvernement réaffirme : « Les Anglais se sont toujours opposés à une entente de la France avec l'Allemagne et l'Italie. »

— A Vichy, deux officiers de l'armée Vlassov ont fait une conférence. Ils ont fait apparaître aux yeux des auditeurs l'imposture soviétique. Après eux, M. Paul Creyssel a tiré les conclusions de cet évènement.

Les bombardements

Un peu partout dans le monde les diverses aviations se sont livrées à de violentes attaques. Des tonnes de bombes ont été déversées. Il y a eu des dégâts et de nombreuses victimes.

Chronique de la dissidence

D'après un télégramme Reuter, Giraud a révélé à la presse américaine que l'armée dissidente en voie de formation en Afrique était équipée pour un quart seulement de façon moderne.

Il a déclaré d'autre part « qu'après la guerre européenne les troupes françaises devront combattre contre le Japon ».

Le travail français en Allemagne

L'inauguration officielle du « Foyer Français » de Stuggart a eu lieu en présence de nombreuses personnalités, de la municipalité de la ville, du comité franco-allemand et de la délégation officielle française. Des discours ont été prononcés.

Où l'on se bat

En Russie, entre Bielgorod et Orel, les forces allemandes gagnent du terrain et détruisent de nombreux chars.

En Extrême-Orient, très peu de nouvelles. Il semble que les Chinois ont repris pour un temps l'avantage.

Aux Salomon, la lutte aéronavale se poursuit.

En Méditerranée, les Anglo-Américains ayant pris pied sur plusieurs points du littoral de la Sicile se heurtent à la résistance italienne. Les combats sont en cours.

Le capitaine Sartorius déclare notamment au sujet de ce débarquement : « Avec l'attaque de la Sicile par de puissantes forces anglo-américaines, la guerre entre dans une phase nouvelle ».

De leur côté, les milieux italiens disent : « La tentative de débarquement n'a surpris personne ».

Transports Automobiles
13, rue des Carmes
(Place du Jardin Public)
Téléphone 523

QUAND ON SE SENT " A PLAT "

Epuisement physique et nerveux. Surmenage. Affaiblissement des sens. Fatigue hors de proportion avec l'effort fourni. « Trous » dans la mémoire. Insomnies. Irritabilité. Tendance aux idées noires, etc...

Tous ces troubles, de même que les tremblements, la démarche saccadée, la difficulté de la parole, l'émoussement du sens génésique, etc., font rapidement place à une sensation de vigueur physique et intellectuelle quand on suit le nouveau traitement magnésien au moyen des Dragées de Magnogène. En même temps, on constate une amélioration générale des fonctions : digestion, circulation, respiration, etc., se traduisant par un retour à la pleine santé. Une brochure explicative est envoyée gratuitement à tous les lecteurs qui en font la demande aux Laboratoires du Magnogène, 30 bis, rue Malesherbes, Lyon.

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE DEMANDE DES VOLONTAIRES

POUR la première fois depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis soixante-dix-neuf ans, la Croix-Rouge Française manque de bras, et elle risque de se trouver bientôt débordée par les tâches qui lui incombent si de nouvelles adhésions et surtout de nouvelles bonnes volontés ne viennent pas l'aider à poursuivre son action

Telle est la situation qui ressort des déclarations que vient de faire à la presse M de Mun, président de la Croix-Rouge Française

Cet état de choses menace d'avoir des conséquences graves La Croix-Rouge est en effet devenue l'un des rouages les plus indispensables de la vie française Elle accomplit journellement, en faveur des prisonniers, des sinistrés, de l'enfance et en général de tous ceux qui souffrent, une œuvre immense dont beaucoup d'entre nous soupçonnent peut-être la grandeur, sans toutefois en connaître suffisamment l'étendue

— Depuis 1864, année où fut fondée la Société de Secours aux Blessés Militaires, la première en date des sociétés françaises de Croix-Rouge — nous a expliqué M de Mun — tout un long chemin a été parcouru Aujourd'hui, les événements nous ont obligés à élargir notre champ d'action nous ne sommes plus seulement une œuvre ambulancière, mais une œuvre d'assistance aux devoirs innombrables. Partout où il y a des vies humaines à secourir, des misères à soulager, des souffrances à prévenir, la C R F., branche purement française du grand organisme international de la Croix-Rouge, est présente

Notre grand souci — est-il besoin de le dire? — ce sont nos prisonniers En zone sud, nous expédions, en accord avec la direction des prisonniers de guerre, une moyenne de 500.000 colis par mois dans les stalags et les oflags (mars : 563.394 colis !)

De janvier à avril 1943, le ravitaillement individuel de la Croix-Rouge a en outre expédié dans les camps 7 530 tonnes de vivres, soit de quoi remplir un gigantesque train de 940 wagons, long de près de 5 kilomètres Pendant les mêmes mois, nos envois de tabac atteignaient l'impressionnant total de 153 000 kilos

Avec nos 80 délégations qui couvrent toute la France, nos 1 032 comités de la métropole et de l'Empire, nous avons deux fonctions essentielles : « secourir et enseigner »

J'évoquerai en particulier nos œuvres pour l'enfance, la protection de la maternité, nos sections automobiles, nos équipes d'urgence, notre service médico-social pour les prisonniers de guerre et les tuberculeux

Dans nos écoles, nous formons un personnel chaque jour plus nombreux et qui rend d'inappréciables services infirmières, puéricultrices conductrices, secouristes, etc... Beaucoup de jeunes filles y apprennent un métier et y conquièrent des diplômes capables de leur assurer par la suite une situation enviable

Enfin, grâce à ses ramifications internationales, la C R F ne connaît pas de frontières : elle est désormais le seul canal par où les Français de la métropole puissent encore communiquer avec leurs compatriotes de l'Empire

La C R F. est une grande armée de la générosité où chacun de nos compatriotes, quelles que soient ses aptitudes et le temps dont il dispose, peut rendre d'utiles services

Au reste, tous les Français qui se trouvent dans l'impossibilité d'offrir le concours de leur personne, peuvent au moins, moyennant dix francs, cotiser à la Croix-Rouge et lui permettre de mieux accomplir sa mission, qui est de soulager la grande famille française dispersée et meurtrie.

Adhérer à la Croix-Rouge Française, est un devoir d'entr'aide et de solidarité nationale

Les adhésions sont reçues : au Comité de la Croix Rouge Française, à Bergerac, ou à la permanence de Périgueux, 13, rue du Plantin, ou au Comité le plus proche.

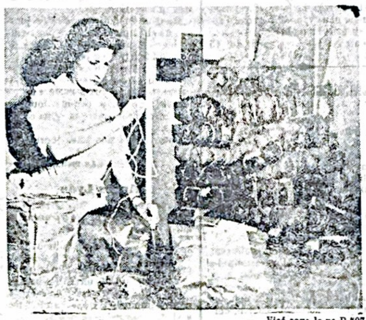

La confection des colis

Visé sous le nº P 807

Série d'arrestations

Le 8 juillet, M. le Procureur de la République plaça sous mandat de dépôt le nommé Marc Molliné, 23 ans, manœuvre à Bergerac, originaire de Caudéran (Gironde), arrêté pour vol de numéraire.

Le tribunal confirma le mandat de dépôt.

— Le 9 juillet, furent placés sous mandat de dépôt :

Gilbert Lucien G..., 17 ans ;

Pierre Gilbert A..., 19 ans ;

Pierre Lucien Virelouvet, 23 ans, cordonnier, originaire de Paris ;

Jean Croua, 25 ans, chauffeur, originaire de Marseille ;

Do Trac Zao manœuvre indochinois à la Poudrerie ;

Louis Lecomte, 37 ans, forain, originaire de Neix ;

Et Pham Phal Zao, manœuvre indochinois à la Poudrerie.

Arrêtés par M. le Commissaire de police, les cinq premiers pour vol, le sixième pour recel d'objets mobiliers et le septième pour recel et complicité de vol.

— Le 9 juillet, Mme Gauville, née Marie Fournier, 40 ans, cultivatrice au Peyrot, commune de Lembras, constata que, au cours de la nuit, on avait arraché des pieds de pommes de terre dans un champ qu'elle possède audit lieu. Le poids des pommes de terre soustraites pouvait être évalué à une soixantaine de kilos.

Plainte ayant été déposée, la gendarmerie de Bergerac ouvrit une enquête qui aboutit à l'arrestation des nommés : Michel Ritz, 30 ans, manutentionnaire ; Célestin Périot, 29 ans, manœuvre spécialisé à la Poudrerie nationale, et Nicolas Bugot, 47 ans, cultivateur à Bergerac, boulevard Chanzy. Les trois hommes furent déférés le 10 juillet au parquet et placés sous mandat de dépôt.

A l'audience des flagrants délits, le tribunal les condamna chacun à un mois de prison pour vol de récolte, la nuit, en réunion.

— Le 11 juillet, la gendarmerie de Sarlat conduisit à Bergerac et mit à la disposition de M. le juge d'instruction, le nommé Léon-Achille Delache, 30 ans, originaire de Valenciennes, objet d'un mandat du magistrat pour escroquerie (extrait de jugement de Bergerac).

— Marc Marius Antoine Boutiot, 25 ans, chauffeur mécanicien à la Poudrerie nationale, sortait d'un bar au moment où passait un commandant de la force publique dans l'exercice de ses fonctions. Il entonna alors un chant de Nadaud, mais le représentant de la loi, considérant qu'il y avait outrage à son égard, appréhenda Boutiot et dressa procès-verbal. Le chauffeur mécanicien comparut devant le tribunal à l'audience des flagrants délits du 13 juillet et fut condamné à huit jours de prison avec sursis et 600 fr. d'amende.

— Le 12 juillet, la gendarmerie de Bergerac déféra au parquet les nommés Miguel Contreras-Munoz 40 ans, et Géromini Ladrero, 30 ans, manœuvres à Bergerac, arrêtés pour vol et complicité de vol de deux lapins du poids de quatre kilos au préjudice de M. Chavaroche, propriétaire à Leyrisset, commune de St-Nexans.

Mandat de dépôt fut décerné par M. le Procureur de la République, confirmé par le tribunal en audience des flagrants délits du 12 juillet.

— Le 13 juillet, M. le Commissaire de police déféra au parquet le nommé Tran Tuat, travailleur indochinois, arrêté pour vol d'alcool à la Poudrerie Nationale.

L'homme fut placé sous mandat de dépôt et conduit le lendemain à la maison d'arrêt de Périgueux.

LE PRIX DU VIN

A la suite de notre article paru le 26 juin, le Président du Syndicat des Vins nous prie d'insérer la lettre suivante :

Bergerac, le 1er juillet 1943.

M. le Directeur de l'*Indépendant*, Bergerac,

Monsieur le Directeur,

L'article publié dans l'*Indépendant* sur les bénéfices commerciaux demande une réponse, car il fausse trop notablement le jugement du consommateur.

Voici le prix exact d'un hectolitre de vin de Bergerac 11 degrés :

Prix de revient à la taxe..	1.066	»
Frais d'achat : courtage 2 %	21	»
Charroi moyen..........	20	»
Frai de chai :		
Collage et filtrage 0 50 ; déchets en volume 2 ; pertes de degrés 2 ; garde de 2 mois 1.50, = 6 %.......	66	»
Main d'œuvre..........	24	»
Frais de vente :		
Camionnage..........	12	»
Recouvrements : 1 %.		
Taxe sur les transactions 1 %..........	29	»
Commission du représentant 3 %..........	45	»
Frais généraux..........	75	»
Franco des deux ports (moyenne)..........	45	»
Transport à domicile (ristourne)..........	15	»
Total des frais..........	352	»
Bénéfice brut..........	60	»
Taux de marque..........	412	»
Prix à la propriété.......	1.066	»
Prix de vente..........	1.478	»
Sur les bénéfices nets du négociant..........	60	»
Il faut déduire la taxe de 24 %..........	14	»
Reste..........	46	»

C'est à dire 3.11 % avec un taux de marque de 20 %.

Il ne semble pas que ce bénéfice net de 3 11 %, soit exagéré. Si, comme votre article le fait ressortir, certains négociants en vins de Bergerac cumulent les 2 taux de marque de l'éleveur et du distributeur, cette faculté vient de leur être retirée par l'arrêté nº 6 756 du 1er juin 1943, qui fixe un seul taux de marque pour les vins vendus dans la région de production. De plus, l'article visé laisse croire que les bénéfices autorisés sont des bénéfices nets : Il n'en est rien car, indépendamment des 56 francs par hecto de droits de régie payés ainsi que le port et les frais engagés pour les soins à donner aux vins, les négociants dignes de ce nom qui tiennent à livrer malgré les circonstances, des vins de qualité, les taux de marque couvrent les impôts énormes dont les négociants sont les percepteurs gratuits : taxe sur les transactions à tous les échelons de vente, taxe à la production au taux de 9 %, et non 24 %, de 9 % pour les Bergerac, et 25 % pour les Monbazillac, licence, patente, etc., sans compter les impôts sur les bénéfices commerciaux qui sont actuellement les meilleurs revenus de l'Etat.

Pour terminer et faire comprendre le rôle du vrai commerce, je cite cette phrase tirée d'un rapport de M. de Vogüé, délégué général du Comité Professionnel des vins de Champagne : Notre commerce (celui des vins fins, particulièrement) n'a pas d'autre fonction que de servir les producteurs. Il ne mérite pas d'être sauvegardé ni protégé s'il manque, pour quelque cause que ce soit à une fonction aussi claire, aussi simple, s'il devient un parasite au lieu de rester un créateur, et nous tomberons ainsi dans le plus intéressant des artisanats.

Je m'excuse de la longueur de cette lettre, et vous prie, d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Syndicat des Vins.

Pour clore l'incident, nous tenons à ajouter que nous n'avons pas voulu fausser le jugement de nos lecteurs, ni incriminer les négociants en vins, mais simplement signaler qu'à la faveur d'un arrêté officiel, les vins à appellation contrôlée se vendent beaucoup trop cher.

Nous ne contesterons pas les 352 fr. de frais divers par hectolitre signalés ci-dessus, mais nous ferons remarquer que le prix de vente d'un vin blanc de 11e par un négociant éleveur est de 1 545 fr. 00, lorsqu'il est à destination d'un négociant en gros distributeur et de 1.793 fr. 45 lorsqu'il est expédié à un débitant ou un consommateur. Dans ce dernier cas seulement, le grossiste éleveur doit payer une taxe de 9 %. Il reste donc au négociant un bénéfice net de 127 fr. 60 par hectolitre dans le premier cas et de 158 fr. 05 dans le second cas.

Nous terminerons en disant que les négociants en vins ne peuvent pas vendre plus cher que les prix indiqués par nous ci dessus, mais qu'ils ont toute latitude pour vendre meilleur marché, et c'est tout ce que nous souhaitons.

Quintonine
HELIN Phien CHATEAUROUX
Visa 846-P-2621

Notre Effort Financier

Il n'est pas trop tard pour revenir sur le succès de l'emprunt 3 5 %, dont le montant, soit 10 milliards, a été placé en 9 jours, bien qu'il s'agisse d'une émission à long terme, soit 30 ans, à souscrire, dans son intégralité, en argent frais. Ce résultat est significatif. Il donne une nouvelle preuve de la confiance du pays en lui-même. Il montre, en outre, que le taux d'intérêt 3,5 % est tout à fait accepté par le public.

Après ce premier symptôme de notre bonne tenue financière, notons en un deuxième : la cadence favorable de placements des Bons du Trésor. Remarquons également que le produit des rôles émis pendant les quatre premiers mois de 1943 a presque doublé par rapport à la période de 1942, soit 12 746 533 000 francs contre 6.776.942.608 francs. Les impôts perçus au profit des départements et des communes accusent une progression analogue à celle des taxes de l'Etat. Certes, il n'est pas agréable pour un contribuable de voir, chaque année, s'accroître la somme qu'il doit verser au percepteur. Mais ce sacrifice est indispensable pour la défense de notre billet de banque, la stabilité de la monnaie étant la condition essentielle de la santé économique d'un pays. Empêcher l'avilissement du franc doit être la préoccupation constante du gouvernement. Aussi, est-ce avec une légitime satisfaction que notre Ministre des Finances, M. Pierre Cathala, a signalé que sur les places étrangères le franc a regagné, dans certains cas, plus de 50 %.

L'espèce de folie collective qui a poussé des masses de gens à acheter n'importe quoi à n'importe quel prix est en régression régulière.

Dans une récente vente de timbres réalisée à l'Hôtel Drouot, on eut la surprise de constater que les prix pratiqués sur les épreuves de luxe n'avaient guère dépassé la moitié de ceux figurant à la cote d'un catalogue très connu. C'est ainsi notamment, qu'un timbre dénommé « Pétain 470 à 473 » fut adjugé 2.415 francs pour une cote de 5 000. Le fait paraît d'autant plus surprenant qu'un mois à peine auparavant, quelques épreuves de luxe avaient dépassé le prix du catalogue. C'est qu'à cette époque encore la « manie » de l'achat à tout prix régnait sur le marché.

On fera bien de s'en souvenir ailleurs, non seulement sur le marché des timbres, mais encore sur bien d'autres marchés, où par ignorance, présomption ou panique, certaines gens sont prêts à payer 10 francs ce qui vaut 1 fr. 50, en ajoutant avec emphase : « Et ce n'est vraiment pas cher ! ».

Syndicats du Vêtement de Bergerac

Fermeture annuelle des Magasins

Syndicat des Marchands-Tailleurs du 1er au 15 août

A LA GRANDE MAISON, rue Maréchal Pétain.

GOUZOU & SAUX, rue Colonel de Chadois.

Du 15 au 30 août

BÉNÉVENT, rue Neuve-d'Argenson

BOUSQUET-MIRABEL, place du Marché-Couvert.

Etablissements DURAND-BARJEAUD, rue Mounet-Sully.

Syndicat de la Nouveauté-Confection du 1er au 15 août

A LA GRANDE MAISON, rue Maréchal Pétain.

GOUZOU & SAUX, rue du Colonel de Chadois.

Du 15 au 30 août

BOUSQUET-MIRABEL, place du Marché-Couvert.

DARRIEU, rue Maréchal Pétain.

Etablissements DURAND-BARJEAUD, rue Mounet Sully.

A LA VILLE DE NANCY, rue Maréchal Pétain

WETZEL-THIÉRY, rue Maréchal Pétain.

Syndicat de la Couture et de la Mode du 15 au 30 août

Mme BOISSERIE, corsets, rue Villeneuve.

BOUSQUET-MIRABEL, place du Marché-Couvert.

Etablissements DURAND-BARJEAUD, rue Mounet-Sully.

TEXIER, rue Maréchal Pétain.

Syndicat de la Mercerie-Bonneterie du 18 juillet au 2 août

EXPERT, rue Maréchal Pétain

Du 18 au 26 juillet

GUÉRIN, place de la Madeleine.

Du 1er au 15 août

Au Dé d'Argent, CHANCEAULME, rue Maréchal Pétain.

Mme GOUJON, rue Ste-Catherine.

Mme LAVERGNE, rue Neuve-d'Argenson.

Mme MERCIER-PIOT, place des Deux-Conils.

Du 15 au 30 août

Mlles HOUSTY, rue Colonel de Chadois.

LARUE, rue Maréchal Pétain.

ROCHE, rue Sainte-Catherine.

SIRON, rue Neuve-d'Argenson.

TEXIER, rue Maréchal Pétain.

Chronique Locale

Mariage. — Le 12 juillet a été célébré à la Mairie de Bergerac le mariage de M. Henri Nolin, étudiant, actuellement travailleur en Allemagne, domicilié à Bergerac, rue du Caudeau avec Mlle Jeanne Favard, maîtresse de couture au collège de Bergerac domiciliée à Bergerac, rue Albert Boyer.

Une collecte a produit, pour les pauvres de notre ville, la somme de 132 francs.

Tous nos remerciements et nos vœux de bonheur.

Que boire après le dîner

Cest une vieille et bonne habitude française de prendre une infusion après le dîner. Alors choisissez-la à la fois agréable et bienfaisante en adoptant la délicieuse tisane Vichy-flore. Ses plantes médicinales, choisies associées au sel Vichy-Etat, viennent en aide au foie, aux reins, à l'intestin. C'est une infusion de famille que prend chacun avec plaisir et profit pour la santé. Vichy-flore 11 fr. 90, la boite. Ttes Phies. Lab. Helin, Chateauroux. Visa 940. P. 2902.

Soirée au profit de la commune du Bosquel. — Le Maire et la Municipalité de Bergerac informent le public que la soirée organisée le 17 juillet 1943, à 21 heures, dans la salle des Ouvriers, et au cours de laquelle sera donné le chef-d'œuvre de Robert Planquette : *Les Cloches de Corneville*, par une Compagnie d'Artistes des théâtres de Bordeaux, est donnée au profit de la commune du Bosquel, filleule de notre cité.

Sous la direction de M. Charles Chabert, des artistes de premier plan s'efforceront de charmer leur public.

La location débutera jeudi 15 juillet, à partir de 13 heures 30.

VOUS QUI DESIREZ

Vendre ou Acquérir Propriétés, Villas, Fermes ou Châteaux

Tous prix, toutes contenances

Une seule adresse :

Cabinet Jean-Ernest CROUZEL, Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers, Le Buisson (Dgne). Téléphone 9.

Avis aux planteurs de tabacs de la commune de Bergerac. — Les inventaires de la culture des tabacs commenceront le 15 juillet. Les manquants devront être jalonnés, les pieds doubles et pieds jumeaux détruits et les étiquettes de pièces mises en place.

Les semis doivent être détruits.

Tirer l'aiguille, geste douloureux

La femme qui souffrent de rhumatisme dans les mains, les bras, les épaules, est gênée dans ses moindres gestes. Conseillons-lui les cachets Gandol, qui calment la douleur et agissent en même temps sur sa cause. Dans les cas de rhumatismes, douleurs articulaires, maux de reins, sciatique, névralgies, le Gandol procure un soulagement rapide et durable, 12 fr. 50. Tses Phies. Lab. Helin, Chateauroux. Visa 846 P. 2659.

Un troupeau de moutons saisi. — Le 9 juillet, vers 19 h. 30, les gendarmes de Laforce, en tournée à Saint-Pierre-d'Eyraud, rencontrèrent un troupeau de soixante moutons sous la garde de M. Gaston Moreau, 33 ans, marchand de bestiaux à Saint-Ciers-d'Abzac (Gironde).

Les gendarmes demandèrent des explications et en conclurent que les moutons avaient été achetés en fraude.

Ils n'hésitèrent pas à saisir tout le troupeau et à le remettre au Ravitaillement Général.

La valeur dudit troupeau pouvait être évaluée à une cinquantaine de mille francs.

Pharmacie de service. — Demain dimanche, pharmacie Tamarelle, place Mounet Sully.

Médaillés du travail. — Réunion des Médaillés d'honneur du travail (section de Bergerac) le dimanche 18 juillet, à 10 h., à la mairie.

Ordre du jour :

Paiement des cotisations 1943 : 6 fr.

Compte-rendu moral et financier de la section.

Renouvellement du bureau.

Communications diverses.

Le Président, Adrien BOISSE.

Nouvel huissier. — M. Simounet Pierre-Ludovic-Emile-Léonard est nommé huissier près le tribunal de première instance de Bergerac (Dordogne) en remplacement de M. Simounet Jean, son père, démissionnaire.

Flagrants délits. — Pour abandon de travail sans autorisation, le nommé Jean Bertrand, 28 ans, manœuvre à Bergerac, a été condamné à 15 jours de prison avec sursis par le tribunal à l'audience des flagrants délits du 13 juillet.

32.000 francs volés. — La gendarmerie d'Issigeac a ouvert une enquête au sujet d'un vol important commis au préjudice de M. Jean Faugère, 67 ans, propriétaire à Fontenguillère, commune de Saint-Perdoux.

M Faugère avait placé dans une boite métallique la somme de 30,500 fr. et, dans une autre, environ 2000 fr. en billets de banque de 1 000, 500 et 100 francs. Ces deux boites étaient cachées dans le buffet de sa salle à manger.

Ces jours derniers, le propriétaire constata que la première des boites ne contenait plus que 500 fr. et la seconde 100 fr. La somme totale ainsi dérobée s'élevait à 32.000 fr. Vingt draps de lit et une vingtaine de chemises de toile, d'une valeur de 10.000 fr., avaient également disparu.

L'enquête se poursuit.

Nécrologies. — Nous apprenons avec tristesse la mort de M. Henri Audoyer, secrétaire général de la mairie de Bergerac, docteur en droit, décédé le 12 juillet, à 4 heures, en son domicile de la rue Valette, à l'âge de 54 ans.

M. Audoyer, né à Paris (5e arrondissement), le 12 avril 1889, avait appartenu au corps du personnel de l'enseignement primaire ; après la guerre 1914-1918, il fut appelé à remplir les importantes fonctions de secrétaire-général de la mairie de Bergerac, où il déploya un zèle, un dévouement et une autorité paternelle dignes d'éloges. Travailleur infatigable, malgré le lourd souci que lui imposait sa charge, il conquit successivement les divers diplômes du droit jusqu'au doctorat, et ses grandes connaissances professionnelles, alliées à un jugement sûr, le classèrent parmi les meilleurs secrétaires-généraux des mairies du Sud-Ouest.

Il fut le précieux collaborateur des diverses municipalités qui se succédèrent à l'Hôtel de Ville ; par sa courtoisie et sa bienveillance naturelles, il gagna la profonde estime et la considération de ses subordonnés et de tous les agents municipaux. Durant cette longue période d'un quart de siècle, très nombreux furent ceux qui reçurent de M. Audoyer d'excellents conseils, ainsi que des marques d'amitié ; ils ne sauraient l'oublier.

Il y a plusieurs mois, la maladie dut interrompre le cours de cette activité ; la mort vient de ravir brusquement ce brave et loyal fonctionnaire à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Nous nous inclinons respectueusement devant la dépouille mortelle de M. Audoyer et prions sa veuve, ses enfants et sa famille de croire à la part bien sincère que nous prenons à leur immense douleur.

— C'est avec regret que nous avons appris la mort de notre vieil ami Adrien Chanaud, sous-officier de gendarmerie en retraite, médaillé militaire.

Ses obsèques civiles ont eu lieu le lundi 12 juillet, au milieu d'une nombreuse assistance.

Dans cette triste circonstance, nous adressons à Madame Adrien Chanaud, son épouse, à Mme et M Henri Péret, à Mme et M. Yves Chanaud (en captivité) ses enfants et à toute leur famille, nos sentiments de condoléances émues et attristées.

— Les obsèques de notre compatriote et ami Jean Caussade, sous-officier d'infanterie coloniale en retraite, médaillé militaire, ont eu lieu lundi après-midi.

Une foule de parents et d'amis avaient tenu à accompagner à sa dernière demeure ce brave homme.

Dans cette pénible circonstance, nous adressons à Mme Jean Caussade et à sa famille, nos sentiments de condoléances attristées.

ACHAT VENTE ÉCHANGE — **MEUBLES ANCIENS ET MODERNES**

Maison Vve GOT

E. BENOIST Gendre, Successeur

11, rue Mounet-Sully, BERGERAC

Location Téléphone 652

Carnets blancs. — C'est avec plaisir que nous apprenons le prochain mariage de notre jeune compatriote et ami René Fray, avec Mlle Suzy Rousseiy, de Castillonnès.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée dans la plus stricte intimité le jeudi 5 août, à 11 heures, en l'église de Castillonnès.

Dans cette heureuse circonstance, nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur, et aux deux familles si estimées dans notre région nos félicitations.

— Notre ami Robert Lestang et Madame, nous font part du prochain mariage de leur fille Huguette Lestang avec M. Guy Blanc.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église Saint-Jacques, le mardi 20 juillet, à 10 h. 30.

En cette circonstance, nous sommes heureux d'adresser aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

— C'est avec plaisir que nous apprenons le mariage de notre compatriote Jean Maisonneuve, licencié ès lettres, professeur à l'Ecole nationale professionnelle de Voiron (Isère), avec Mlle Josette Roque, fille de l'aimable inspecteur honoraire des Contributions Indirectes.

En cette heureuse circonstance, nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Période des congés. — Les boulangeries de Bergerac dont les noms suivent seront fermées du 18 juillet au 1er août inclus, savoir :

Boulangerie ROUZIÉ, desservie par MM. Peyrefiche, Audebert et Nouaillant.

BELVÈS, desservie par MM. Gendre, Autran et Perrié.

VERGNAT, desservie par MM. Fusey, Lapaquellerie et Besançon.

CHATAIGNER, desservie par MM. Lapeyre, Perrié et Lapaquellerie.

JUNCA, desservie par MM. Gendre, Blanchard et Autran.

MARSAL, desservie MM. Lapeyre, Perrié et Salleneuve.

Une vipère. — Le 11 juillet, vers 15 h. 30, M. Lescau, le sympathique facteur des P. T. T. au bureau de Bergerac, a tué dans son jardin rue des Trois Frères Cassadou, une grosse vipère longue de 60 centimètres.

Cinéma Cyrano. — Jeudi, samedi, dimanche. Michel Simon, Jules Berry, Mary Glory, dans *La mort en fuite*.

Cinéma Odéon. — Vendredi, samedi, dimanche. Pierre Fresnay, Viviane Romance, Bernard Lancret, dans *Le Puritain*. (Film interdit à tous les enfants de moins de 16 ans).

Abatage clandestin. — Dans le Sud-Ouest de la Dordogne l'abatage clandestin se pratique d'une manière alarmante ; ainsi, pour la seule commune de St-Méard-de-Gurçon et sous la direction d'un nommé Bourlarot, lequel ne pouvant plus suffire à sa tâche a formé des élèves, il s'est abattu, dans la semaine du 28 juin au 3 juillet, 18 bêtes, et quand nous disons bêtes, il ne peut être question de veaux, cette catégorie s'abatant au même titre qu'un lapin.

Cet état de chose qui tend à mener le pays à la famine et dont seuls profitent des exploiteurs ou des gens fortunés, a ému la Milice Française, et aussitôt elle a agi. Les Francs-Gardes de Sainte-Foy-la-Grande se transportèrent sur les lieux vendredi 10 juillet, et découvrirent un bœuf dans une grange appartenant au sieur Mazelet, dont le métayer, Leymonie, détenait la clé, puis une génisse chez le sieur Point, élève de Bourlarot.

Les deux bêtes furent transportées à Sainte-Foy-la-Grande, visitées par M. Sacaze, vétérinaire, et déposées dans le frigo de M. Lecour, boucher, et les cuirs livrés aux abattoirs. Le bœuf fut remis au Ravitaillement Général, quant à la génisse les miliciens de Sainte-Foy la répartirent gratuitement aux familles nombreuses et nécessiteuses ainsi qu'aux orphelinats de la ville.

Il est bon de préciser à nouveau que ces deux bêtes portaient le chiffre de la semaine à 10 et que pour maintenir le chiffre précédent, il devait être abattu 8 autres bêtes le 10 dans la nuit.

Appellation « Bergerac ». — Pour la délimitation de l'aire de l'appellation « Bergerac » il importe que toutes les références, tous les titres, tous les documents se rapportant à la qualité des vins de Bergerac, à leur notoriété et à leur réputation soient portés à la connaissance de la commission chargée de cette délimitation dont l'importance est grave.

En conséquence, toutes les archives familiales, toutes les armoires, tous les coffres, tous les tiroirs doivent être fouillés et vidés de toute documentation, à plus forte raison si elle est ancienne : brochures, actes, catalogues, cartes anciennes, etc..., pouvant servir la cause de nos vins sont à apporter ou envoyer au bureau de la Fédération des Grands Vins du Sud-Ouest, 102, rue Neuve, Bergerac, où ils seront restitués aux propriétaires après leur utilisation.

AVIS

En raison des congés payés, la Société des Garages GONTHIER, NOUHAUD & GIRARD, informe sa clientèle que le Garage RENAULT, avenue du Président Wilson, sera fermé du 18 juillet au 1er août inclus.

Pendant cette période, les travaux de réparations, dépannages, taxis, seront assurés par le Garage GIRARD, 3, place Clairat, téléphone 46.

La séance de clôture de la société littéraire. — Pour la séance de clôture de sa saison, la Société littéraire et artistique de Bergerac avait fait appel au concours de Mlle Jannine Charrat, danseuse étoile des ballets de Nice et de Cannes, et de Mlle Suzanne Mussel, pianiste concertiste des grandes Associations musicales de Paris.

Soirée qui fut un véritable enchantement, un plaisir de l'esprit et des yeux, où alternèrent Terpsichore et Euterpe.

Dansant sur de la musique de Chopin, Debussy, Fauré, Gaubert, et Beethoven, la collaboratrice de Serge Lifar conquit le public par son charme, sa grâce, sa souplesse, et sa mimique si expressive. De toute une série de chorégraphies impeccables, détachons tout particulièrement ses interprétations d'Ophélie (de Fauré), des Mouettes (de Debussy), et surtout une chorégraphie de Serge Lifar, « Prière », sur la septième symphonie de Beethoven.

Entre les danses, Mlle Suzanne Mussel interpréta, avec un rare brio, diverses œuvres de Chopin, Ravel, Manuel de Falla et Debussy. Signalons tout spécialement l'exécution des Etudes de Chopin et de la Toccata, de Debussy.

La nombreuse assistance, séduite par la grande valeur des interprètes, leur fit d'interminables ovations : elles furent l'objet en fin de spectacle, d'un triple rappel et l'auditoire ne s'écoula qu'à regret.

Remercions la Société littéraire pour cette excellente représentation, suivie et appréciée par une salle archicomble de connaisseurs, et souhaitons qu'elle nous procure, au cours de la saison prochaine, quelques bonnes soirées comme celle du 3 juillet 1943.

Avis aux viticulteurs. — La Délégation du Comité central du ravitaillement des boissons communique :

Les vins de Monbazillac ne sont pas débloqués.

Ils ne seront achetés et livrés que sous contingent.

Ce contingent sera fixé par le comité central du ravitaillement des boissons à Paris, et remis en temps utile aux intéressés.

La répartition pour le département en sera faite par le Délégué départemental à Périgueux.

Aucun achat ou promesse de vente effectués avant l'ordre de déblocage qui interviendra ultérieurement ne sont valables et ne pourront être opposés au répartiteur.

Signé : ROYÈRE,
Délégué du C. C. R. B.

Les actionnaires de la Société anonyme Garages Gonthier-Nouhaud-Girard, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le 7 août prochain, au siège social, avenue du Président Wilson, à Bergerac.

Ordre du jour : Approbation des comptes pour l'année 1942.

Trouvailles. — Il a été trouvé :

Un portefeuille contenant 2.150 fr. et une carte d'alimentation par M. Dupuy, rue Clairat ; remis à son propriétaire.

Une veste pour enfant par M. Bonnet, gardien de la paix.

Une broche imitation ivoire par M. Royère, marchand de vins, cours Victor Hugo.

Une écharpe dentelle par M. Beausoleil, rue Jeanne d'Arc.

Un tour de cou avec verres opaques par Mlle Sébastien, Hôpital Pozzi.

Une chaise tombée d'un camion, par M. Marc, 7, boulevard Maine Biran.

Un stylo par M. Pardoen, à l'Alba.

Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des épaves.

Tribunal Correctionnel

Audience du 8 Juillet

Présidence de M. Mariel, président du tribunal ; ministère public, M. Lartigue, procureur de la République.

Affaires de vols. — Sont condamnés :

Gilbert Bardes, 36 ans, domestique à Montcaret : un mois de prison pour vol de cinq canards.

— Marie Lafleur, 32 ans, nomade à Sigoulès : deux mois de prison pour vol de volailles.

— Giacomo Cordazzo, 45 ans, ouvrier agricole à Faux : un mois de prison pour vol de récolte.

— Francis Teyssier, 46 ans, terrassier à Creysse : un mois pour vol de récolte.

— Marcelle Lacoste, épouse Rousseau, 30 ans, cultivatrice à Ribagnac, un mois de prison pour vol de volaille et complicité.

— Pierre Guillemin, 24 ans, manœuvre à Bergerac : vingt jours de prison pour vol de volaille.

— Berthy Bellanger, 25 ans, employé à la Poudrerie nationale : 15 jours de prison pour vol d'objets divers.

— Louis Garrigue, 36 ans, domestique à Calès : 20 jours de prison, pour vol et recel.

— Mauricette Bordas, 19 ans, commerçante à Bergerac : 200 francs d'amende, pour vol et tentative de vol.

— Alice Castang, épouse Gaspar, 39 ans, ménagère à Pombonne : 15 jours de prison avec sursis, pour vol.

Relaxe. — Blanche Lacombe, née Destal, 27 ans, cultivatrice à Calès, poursuivie pour vol et recel, est relaxée.

Incendies involontaires. — Le tribunal condamne :

A 300 fr. d'amende : Jeannet Lanxade, 53 ans, domestique à Monfaucon ;

— A 800 fr. d'amende : Guiseppe Giannarella, 39 ans, à Le Fleix ;

A 800 fr. d'amende : André Vidal, 61 ans, cultivateur à Le Fleix ;

— A 1.200 fr. d'amende : Antoine Guittard, 28 ans, bûcheron à Saint-Marcory ;

— A 1.000 fr. d'amende par défaut : Del Valle Serrano, 40 ans, bûcheron à Saint-Astier ;

— A 2 000 fr. d'amende : Robert Delord, 26 ans, employé forestier à Verdon.

Coups et blessures. — Henri Boissière, 30 ans, cultivateur à Saint-Aubin d'Eymet, paiera une amende de 200 fr.

Transport. — Victor Siviol, 47 ans, camionneur au Buisson, et Faustin Galibert, 38 ans, employé forestier à Monpazier, étaient poursuivis pour défaut de feuille de route, à l'occasion d'un transport. L'un et l'autre sont frappés d'une amende de 200 francs.

Omission de déclaration. — Benljean Rosembaum, 21 ans, tailleur à Bergerac, a omis de faire déclaration de non appartenance à la race juive. Il paiera 600 francs d'amende.

Consommation illicite de blé. — Pour ce motif, deux amendes de 1.500 francs sont infligées à Paul Pivetta, 39 ans, cultivateur au Buisson.

Blessures involontaires. — Joseph Playac, 40 ans, chauffeur à Eymet, est condamné à 200 francs d'amende.

DANS L'ARRONDISSEMENT

CREYSSE

Baccalauréat. — Nous apprenons que M. Robert Combarel, du 127e bataillon de l'air à Vichy, a subi avec succès les épreuves du baccalauréat, série moderne (anglais, espagnol).

Toutes nos félicitations.

SAINT CAPRAISE

Course cycliste. — Nous rappelons que c'est le dimanche 25 juillet qu'aura lieu dans notre commune, la grande course cycliste dotée de prix importants, au bénéfice des prisonniers et avec le concours du Cyclo-Club Bergeracois.

MM. Arabie, à St-Capraise, et Vircoulon, secrétaire du Cyclo-Club à Bergerac, continuent à recevoir les engagements de cette épreuve d'un circuit de 100 km. se deroulant dans les communes de Saint Agne, Mouleydier, Tuillières, St-Capraise, Lanquais, Varenne, Couze et St-Capraise.

Ce circuit, en forme de 8, intéressera donc ces communes et rendra ainsi cette épreuve agréable à tous.

LALINDE

Journée des prisonniers. — C'est dimanche 18 juillet qu'aura lieu à Lalinde la journée des prisonniers, organisée par le Centre d'entr'aide de Lalinde au profit du « Colis du Prisonnier ».

A 10 h., messe en musique.

A 14 h. 30, théâtre de verdure, dans le parc de Montaigu, entrée face à la gare. Au programme l'œuvre charmante de Planquette « Les Cloches de Corneville » interprétée par Charles Chabert et sa troupe des Théâtres bordelais. Chœurs, orchestre.

On peut louer les places pour cette représentation, au Centre d'entr'aide, jeudi 15 juillet de 16 à 17 h. et vendredi et samedi de 17 à 19 h.

Buvette, garage pour les vélos.

Félicitons le « Centre d'Entr'aide » pour cette belle initiative, et nous sommes certains que la population de Lalinde et des environs contribuera par sa présence à assurer le succès de cette journée des prisonniers.

LAFORCE

Grande manifestation artistique. — Dimanche 18 juillet à 15 heures (heure légale) une grande manifestation artistique sera donnée, sous la présidence de M. l'Inspecteur primaire, au profit des œuvres de l'école publique.

Au programme, la Philharmonique estudiantine de Bergerac ; le Médecin malgré lui, de Molière ; des danses, et une féerique revue des provinces françaises.

En soirée, orchestre, danses, et radio-crochet.

C'est une très belle manifestation à laquelle nous vous engageons d'assister en grand nombre.

Retenir ses places à partir du 15 juillet.

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

Deguilhem Bernard, au Bout des Vergnes.

Pierson Claude, rue Candillac.

Amat Gérard, place Bellegarde.

Jouhaud Marie-Thérèse, avenue Paul Doumer.

Catalifaud Marc, à Gala.

Brusquand Christian, impasse Desmartis.

MARIAGES

Maisonneuve François, professeur à l'école Nationale Professionnelle de Voiron, et Roque Marie, s. p. Bergerac.

Montilhaud André, employé de laboratoire, et Jabaub Andrée, employé de laboratoire, Bergerac.

Nolin Louis, étudiant, Bergerac, et Favard Denise, maîtresse de couture, collège, Bergerac.

DÉCÈS

Tridat Jeanne, 84 ans, s. p, rue du Candeau.

Belliard Michel, rue Guizot.

Chaneaud, Joseph, Adjudand en retraite, médaille militaire, 76 ans, rue du Pont-St-Jean.

Caussade Jean, Sous-Officier d'Infanterie Coloniale, médaille militaire, 69 ans, rue du Professeur Pozzi.

REMERCIEMENTS

Mme Adrien Chanaud ; M. et Mme Henri Péret ; M. Yves Chanaud (en captivité), Mme et leur fils ; M. et Mme Henri Ronchon ; M. et Mme Abel Tardet ; Mme veuve Edouard Chanaud ; M. et Mme Auguste Chanaud et leurs enfants, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Adrien CHANAUD

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

La politesse en péril

Solex poursuit et intensifie son intéressante campagne que nous avons déjà signalée ici, pour la défense de la courtoisie commerciale.

Nous ne pouvons qu'applaudir et qu'appuyer une telle initiative. Les rapports de clients à fournisseurs — nous en avons tous des exemples — sont trop souvent empreints d'une nervosité et d'une acrimonie préjudiciables à tous.

Nous nous devons dans les temps difficiles que nous vivons de faire effort sur nous-même pour maintenir dans nos affaires, vis-à-vis de nos clients, le climat de politesse et d'aménité qui a toujours été dans la tradition française et qui, plus que jamais, doit le rester. Solex nous rappelle opportunément l'agrément et l'intérêt de ce devoir et prêche d'exemple.

TICKETS DE SAVON

Exigez les marques

SAVON **L'ANCRE** — DÉTERSIF **PONIX**

des Savonneries **ROUARD** Marseille

CHAUSSURES

ARDILLIER

19-21, rue du Marché, BERGERAC

Les plus beaux modèles
Les meilleures marques
Les plus bas prix

Marques BALLY, UNIC, SIRIUS, etc.

LES SPORTS

AVIRON

Le Critérium du Sud-Ouest

Racé, élégant et passionnant à la fois, l'aviron va prendre possession le dimanche 25 juillet des eaux calmes de notre Dordogne. Le bassin de l'Alba sera, en effet, le théâtre du Critérium du Sud-Ouest, organisé par les Comités Pyrénées-Languedoc et Limousin, sous le haut patronage du *Sport Nautique de Bergerac*.

17 sociétés, 300 rameurs, un programme chargé et captivant.

On se souvient du succès remporté le 27 juin dernier, par les régates nationales organisées par notre club nautique.

Que sera la journée du 25 ? Verra-t-elle le triomphe de nos couleurs ? Nos équipes se qualifieront-elles pour aller à Paris disputer le titre national ?

La réponse à toutes ces questions sera donnée ce jour là.

Un coup d'œil sur le programme nous permet de juger de l'importance de cette manifestation. Il n'y aura pas moins de 15 courses. Et la présence de sociétés réputées telles que le *Rowing-Club de Toulouse*, champion de France à deux rameurs 1942, vainqueur avec Bergerac aux régates nationales de Lyon ; l'*Emulation Nautique* de cette même ville ; le *Club Nautique de Limoges*, bien connu des Bergeracois ; l'*Aviron Agenais*, finaliste du championnat de France à 4 rameurs, champion du S O à 8 rameurs de pointe ; la *Société Nautique de Grenade* ; Fumel, Marmande, Cahors, La Réole, Ste-Livrade, Villemur, etc.

Toutes les courses s'annoncent très intéressantes.

On peut donc dire que cette journée de championnats, sera vraisemblablement une des plus belles de l'aviron français en cette saison.

Les courses les plus suivies seront celles du « quatre » seniors 1re et 3e catégorie, du « deux » et du « huit » seniors. Ce sera comme toujours cette dernière course la plus captivante.

Sportifs, retenez votre journée du 25.

Le vieux gabier.

Après Lyon

Nous avons reçu du Président de l'*Union Nautique de Villefranche*, la lettre suivante :

« Avec mes vives félicitations pour votre belle course et votre place de premier devant Romans, Aix et les deux équipes de Lyon. Belle présentation. Félicitations à l'entraîneur, mon champion d'Europe Marchal, qui a visité l'Europe avec moi ».

De Lumpp, champion d'Europe :

« Félicitations. Que votre très belle équipe travaille pour conserver la bonne forme qu'elle a montrée dimanche dernier ».

De M. Vigier-Lafosse, président du Comité du Limousin :

« Sincères félicitations pour votre belle victoire à huit dimanche à Lyon.

« Je n'ai qu'un regret, celui de ne pas avoir été présent.

« Je forme des vœux pour que cette équipe persévère dans cette voie et porte plus haut le renom de la société, et par suite de la région limousine ».

A ceux qui nous suivent

Nous avons le vif regret d'indiquer aux amis du S. N. B., le départ pour le camp de jeunesse d'un de nos meilleurs rameurs du « huit » le jeune Honoré.

D'autre part, le sympathique Maurice Moulinier, chef de nage de cette embarcation, a été victime d'un accident.

Nous formulons des vœux pour son prompt rétablissement.

Ces deux rameurs ont été remplacés par Tournarie, champion du Limousin, excellent rameur, et par Gaston Marchal. Maurice Moulinier reprendra sa place pour le Critérium qui doit se disputer à Bergerac le 25 juillet.

Le Président de la Commission sportive demande à tous de lui faire confiance. Le S.N.B. malgré le départ de quelques-uns de ses rameurs en Allemagne, les départs au camp de jeunesse, l'accident de Moulinier présentera des équipes dignes de son glorieux passé.

Les porteurs des numéros suivants de la souscription du S.N.B pour l'achat de matériel sont priés de retirer un lot au bureau de l'*Indépendant*

2868 2232 1143 0811 1858 2622

Nous lisons dans les *Sports* :

8 jeunes garçons très athlétiques, bien découplés, la figure et les membres brunis par de longs stages au soleil, ainsi nous est apparu dimanche, à Lyon, le « huit » de Bergerac, que l'on peut aujourd'hui considérer comme le meilleur de la zone Sud, et comme l'un des futurs candidats au titre national.

Le « huit » de Bergerac est avant tout une équipe de copains. Moulinier le serrurier, Landat le maçon, Lafond le policier, les employés de poudrerie Lasfargeas et Marchal. Honoré le secrétaire de mairie, Janin le boucher, et le « mécano » Georgevail, forment un groupe de rameurs très homogène, très courageux, prêt à toute épreuve.

Presque inconnu à la saison dernière, Bergerac, après sa victoire sur Romans, le Cercle de l'Aviron, l'Union Nautique de Lyon et Aix-les-Bains, devient donc du coup l'équipe vedette.

Aux femmes de 40 ans

Si la quarantaine a sonné pour vous, Madame, vous éprouverez sans doute quelques troubles que vous combattrez heureusement avec les gouttes Floridès. Ce remède, composé uniquement de plantes, améliore la circulation et aide les années souvent difficiles à l'âge critique. Le flacon de gouttes Floridès, 16 fr 90. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Floridès, faites usage des comprimés Floridès, même formule, même efficacité, 16 fr. 30 Ttes Phies. Lab Helin, Chateauroux. Visa 846 P. 3297.

CHERCHE (Dordogne) ou départements limitrophes pension de famille ou maison bourgeoise de préférence bien ravitaillées pouvant prendre 3 personnes dont deux enfants pour deux mois. Ecrire au bureau du journal en indiquant les conditions 424

BON MARCHÉ on vendrait : un joli emplacement 500 m2 — Une solide maison 3 p., 1.100 m2 80 000 — Maison 8 p. jardin 150.000 — 1 ha, 4 pièces. 85 000. — Quelques propriétés avec ou sans maison de maîtres, ou maisons de campagne — Agence BONNAMY, 27, cours d'Alsace-Lorraine, à Bergerac. 425

PRÉPAREZ-VOUS pour la prochaine session du BACCALAUREAT. Suivez les cours par correspondance de l'Ecole « **LE GUIDE** ». Demandez sa brochure n° 44. **LE GUIDE** fondé en 1905, 47, rue de Sèvres, PARIS (6e) Tél. BAC. 19 06.

A VENDRE pressoir état neuf. S'adresser à Monceaud, à Ribagnac (Dordogne) 427

ON DEMANDE homme ou femme, pouvant traire les vaches et s'occuper porcherie. Ecrire Havas Périgueux, n° 2 137. ODT, Périgueux 937 422

COQUELETS Wyandotte, trois mois, livrables par 100 minimum, attestation exigée DU ROSCOAT, Guingamp (C.-du N.) 423

MÉNAGE domestiques, connaissant vigne, demandés pour région St-Emilion (Gironde), de suite ou 1er septembre. Bonnes conditions. S'adresser bureau du journal. (Visa n° 337) 383

A VENDRE cuves en ciment armé Tanneries J. Benoy et fils, Caville Bergerac 409

SUIS ACHETEUR bois d'œuvre et de chauffage Gassia Marius, Prigonrieux

SUIS ACHETEUR vins tout degré, toute provenance faire offre à Sicard, courtier en vins, route de Bordeaux, tél. 812. Bergerac. 250

A VENDRE 2 immeubles usage commercial, dans rue principale, affaires très bien placées. Agence Missègue. 355

LAINE occasion à vendre S'adresser 5, av. Wilson. 319

L'Administrateur-Gérant :
R. TAILLANDIER.

Chaussures de Limoges

58, rue Neuve, R. BURE, chausseur

Série pour la Classe
- pour la Marche
- pour l'Appartement

Etude de Me DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac (Dordogne)

CESSION DE PARTS

Suivant acte reçu par Me DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac le premier juin mil neuf cent quarante-trois, Monsieur Jacques-Yvan-François DESMOULIN, commerçant, demeurant à Périgueux, rue Eguillerie, a cédé à Monsieur Jean BONNET, ancien commerçant, demeurant à Limoges, impasse Jean Dorat, les vingt-cinq parts de mille francs chacune lui appartenant dans la société à responsabilité limitée « A CENDRILLON », ayant son siège social à Bergerac, 15, rue Cyrano

Aux termes du même acte, Monsieur Desmoulin a donné sa démission de gérant de ladite société, et Monsieur Bonnet a été nommé à l'unanimité gérant de ladite société, en remplacement de Monsieur Desmoulin.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées conformément à la loi, au greffe du Tribunal de Commerce de Bergerac, le dix juillet mil neuf cent quarante trois.

Pour extrait et avis

DENOIX de SAINT MARC.

L. Dhumerelle & Fils

52, place Gambetta

Transactions Immobilières

Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce, Industries

Etude de Me HERTZOG, notaire à Bergerac

Donation et cession de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me Ed. HERTZOG, notaire à Bergerac, le neuf juin mil neuf cent quarante-trois, enregistré le dix-huit juin mil neuf cent quarante-trois, folio 28, n° 156 par le receveur qui a perçu les droits

M. Pierre GASTESOLEIL, propriétaire et courtier en vins, demeurant aux Marquets faubourg de la Madeleine, à Bergerac.

Et Madame Lucie-Jeanne-Antoinette GASTESOLEIL, sans profession, épouse de Monsieur André LAUR, directeur départemental du service économique avec lequel elle demeure à Albi, rue du Roc.

Ont, Monsieur GASTESOLEIL fait donation par préciput et hors part, et Madame LAUR, fait cession

A Monsieur Lucien GASTESOLEIL propriétaire, demeurant aux Marquets, commune de Bergerac

Des droits leur appartenant sur un fonds de commerce de courtier en vins, exploité à Bergerac, aux Marquets, comprenant les éléments incorporels et la licence

L'entrée en jouissance a été fixée au premier juillet mil neuf cent quarante-trois

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me HERTZOG, notaire à Bergerac, dans les vingt jours de la présente insertion.

L'insertion prévue par l'article 34 de la loi du 29 avril 1926 a paru au Bulletin annexe du *Journal Officiel* du sept juillet mil neuf cent quarante-trois.

Pour deuxième insertion.

Signé :
Edouard HERTZOG

Etude de Me HERTZOG, notaire à Bergerac

Attribution de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me Ed HERTZOG, notaire à Bergerac, les premier et neuf juin mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Bergerac le dix-sept juin mil neuf cent quarante-trois folio 27, n° 252, par le receveur qui a perçu les droits.

Monsieur Stanislas-Joseph ROUMAGÈRE, entrepreneur, demeurant à Bergerac, lieu dit Caville.

Et Madame Marie ROUMAGÈRE, sans profession veuve en premières noces de Monsieur Roger COUTIÉRAS veuve en secondes noces de Monsieur Henri DUCATILLON, et épouse en troisièmes noces de Monsieur Pierre-Michel OLETTA, avec lequel elle demeure à Caville, commune de Bergerac.

Ont procédé entre eux au partage des biens dépendant tant de la communauté ayant existé entre Monsieur Félix ROUMAGÈRE et Madame Jeanne MARTINET, leurs père et mère que des successions de chacun d'eux, et aux termes de cet acte il a été attribué à Madame OLETTA, sans soulte à sa charge, un fonds de commerce de débit de boissons et épicerie, comprenant l'enseigne et le nom commercial, le matériel, l'achalandage et la licence.

L'entrée en jouissance est fixée rétroactivement au deux mai mil neuf cent quarante-deux

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Me HERTZOG notaire à Bergerac, dans les vingt jours de la présente insertion.

L'insertion prévue par l'article 34 de la loi du vingt neuf avril mil neuf cent vingt six, a paru au Bulletin annexe du *Journal Officiel* du sept juillet mil neuf cent quarante trois.

Pour deuxième insertion.

Signé :
Edouard HERTZOG.

Etude de Me DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac (Dordogne)

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me Daniel DENOIX de SAINT-MARC notaire à Bergerac, le premier juillet mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Bergerac A.C. le huit juillet suivant, folio 37, n° 214.

Madame Berthe-Marcelle BOURNIZEAU, épicière, demeurant à Bergerac, rue Neuve-d'Argenson, veuve de Monsieur Jean-Pierre-Simon LACONNE, a vendu à Mademoiselle Georgette-Irène CANOLE, sans profession, demeurant à Sagelat (Dordogne).

Un fonds de commerce d'épicerie, comestibles, vins fins et liqueurs à emporter sis à Bergerac, rue Thiers, n° 4, comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, la petite licence, le droit au bail et le matériel servant à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les vingt jours de la deuxième insertion et seront reçues au domicile élu, à Bergerac, en l'étude de Me DENOIX de SAINT-MARC, notaire.

Pour premier avis.

DENOIX de SAINT-MARC.